

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01554 Numéro SIREN : 450 011 663 Nom ou dénomination : LA PETITE FERME

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000167

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon : dépôt n° 167 en date du 08/01/2019

SARL LA PETITE FERME

Attestation de présentation

*Certifié conforme
à l'original*

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL LA PETITE FERME pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes

total du bilan	898,42 Euros
chiffre d'affaires	Euros
résultat net comptable	-978,06 Euros

Fait à HYERES
Le 26/11/2018

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet BARANOWSKI Véronique

SARL LA PETITE FERME

Liasse 18 IR RN

Liasse 18 IR RN

Comptable et Régime Fiscal AS
du 01/01/2018 au 31/12/2018

①

BILAN — ACTIF

DGI RP N° 2050 SD 2018

Designation de l'entreprise		SARL LA PETITE FERME		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		1 2	
Adresse de l'entreprise		KIDDY PARC AVENUE DE L'AEROPORT 83400 HYERES		Durée de l'exercice précédent		1 2	
Numero SIRET		4 5 0 0 1 1 6 6 3 0 0 0 2 5		Neuf		☐	
				Exercice N (en mois)		3 1 1 2 2 0 1 7	
				Actif			
				Bilan			
				Amortissements, provisions			
				Net			
Capital souscrit non appelé (1)		AA					
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement (2)		AC		AD			
Concessions, brevets et droits similaires		AE		AF			
Fonds commercial (1)		AF		AG			
Autres immobilisations incorporelles		AI		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT		AU			
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CA		CB			
Autres participations		CC		CD			
Créances rattachées à des participations		CE		CF			
Autres titres immobilisés		CG		CH			
Prêts		CI		CJ			
Autres immobilisations financières *		CK		CL			
TOTAL (1E)		CL		CM			
		CM		CN			
		CO		CP			
		CP		CQ			
		CQ		CR			
		CR		CS			
		CS		CT			
		CT		CU			
		CU		CV			
		CV		CW			
		CW		CX			
		CX		CY			
		CY		CZ			
		CZ		DA			
		DA		DB			
		DB		DC			
		DC		DD			
		DD		DE			
		DE		DF			
		DF		DG			
		DG		DH			
		DH		DI			
		DI		DJ			
		DJ		DK			
		DK		DL			
		DL		DM			
		DM		DN			
		DN		DO			
		DO		DP			
		DP		DQ			
		DQ		DR			
		DR		DS			
		DS		DT			
		DT		DU			
		DU		DV			
		DV		DW			
		DW		DX			
		DX		DY			
		DY		DZ			
		DZ		EA			
		EA		EB			
		EB		EC			
		EC		ED			
		ED		EE			
		EE		EF			
		EF		EG			
		EG		EH			
		EH		EI			
		EI		EJ			
		EJ		EK			
		EK		EL			
		EL		EM			
		EM		EN			
		EN		EO			
		EO		EP			
		EP		EQ			
		EQ		ER			
		ER		ES			
		ES		ET			
		ET		EU			
		EU		EV			
		EV		EW			
		EW		EX			
		EX		EY			
		EY		EZ			
		EZ		FA			
		FA		FB			
		FB		FC			
		FC		FD			
		FD		FE			
		FE		FF			
		FF		FG			
		FG		FH			
		FH		FI			
		FI		FJ			
		FJ		FK			
		FK		FL			
		FL		FM			
		FM		FN			
		FN		FO			
		FO		FP			
		FP		FQ			
		FQ		FR			
		FR		FS			
		FS		FT			
		FT		FU			
		FU		FV			
		FV		FW			
		FW		FX			
		FX		FY			
		FY		FZ			
		FZ		GA			
		GA		GB			
		GB		GC			
		GC		GD			
		GD		GE			
		GE		GF			
		GF		GG			
		GG		GH			
		GH		GI			
		GI		GJ			
		GJ		GK			
		GK		GL			
		GL		GM			
		GM		GN			
		GN		GO			
		GO		GP			
		GP		GQ			
		GQ		GR			
		GR		GS			
		GS		GT			
		GT		GU			
		GU		GV			
		GV		GW			
		GW		GX			
		GX		GY			
		GY		GA			
		GA		GB			
		GB		GC			
		GC		GD			
		GD		GE			
		GE		GF			
		GF		GG			
		GG		GH			
		GH		GI			
		GI		GJ			
		GJ		GK			
		GK		GL			
		GL		GM			
		GM		GN			
		GN		GO			
		GO		GP			
		GP		GQ			
		GQ		GR			
		GR		GS			
		GS		GT			
		GT		GU			
		GU		GV			
		GV		GW			
		GW		GX			
		GX		GY			
		GY		GA			
		GA		GB			
		GB		GC			
		GC		GD			
		GD		GE			
		GE		GF			
		GF		GG			
		GG		GH			
		GH		GI			
		GI		GJ			
		GJ		GK			
		GK		GL			
		GL		GM			
		GM		GN			
		GN		GO			
		GO		GP			
		GP		GQ			
		GQ		GR			
		GR		GS			
		GS		GT			
		GT		GU			
		GU		GV			
		GV		GW			
		GW		GX			
		GX		GY			
		GY		GA			
		GA		GB			
		GB		GC			
		GC		GD			
		GD		GE			
		GE		GF			
		GF		GG			
		GG		GH			
		GH		GI			
		GI		GJ			
		GJ		GK			
		GK		GL			
		GL		GM			
		GM		GN			
		GN		GO			
		GO		GP			
		GP		GQ			
		GQ		GR			
		GR		GS			
		GS		GT			
		GT		GU			
		GU		GV			
		GV		GW			
		GW		GX			
		GX		GY			
		GY		GA			
		GA		GB			
		GB		GC			
		GC		GD			
		GD		GE			
		GE		GF			
		GF		GG			
		GG		GH			
		GH		GI			
		GI		GJ			
		GJ		GK			
		GK		GL			
		GL		GM			
		GM		GN			
		GN		GO			
		GO		GP			
		GP		GQ			
		GQ		GR			
		GR		GS			
		GS		GT			
		GT		GU			

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGI-P N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise		SARL LA PETITE FERME		N° SIRET ☐	
		Échelle de :			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé 8 000)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence) ☐	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	(323 230)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(978)		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées	DK				
TOTAL (I)		DL	(316 208)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	155		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐)	DV	48 961		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	61 491		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	206 500			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	317 107		
(V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	898		
RENAVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont : } Réserve spéciale de réévaluation (1959) } Écart de réévaluation libre } Réserve de réévaluation (1976)	EC			
		FD			
		FE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	317 107			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	155			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaires obligatoires : articles 44-3
du Code de commerce des impôts

Designation de l'entreprise :		SARL LA PETITE FERME		Néant ☐	
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
		FJ	FK	FL	
	Chiffres d'affaires nets *				
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (13) (14)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	555
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	423
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(978)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)		GR		
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(978)

RUE/SD 2018 - version octobre 2018 - Des explications complémentaires sont indiquées sous chaque sous-détail de la notice n° 2042.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

(Formulaires obligatoires, article 3333)
du code de commerce de l'entreprise.

Désignation de l'entreprise		SARL LA PETITE FERME		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IIID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIII	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IIJ	
Impôts sur les bénéfices *				IIK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				II L	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				II M	978
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				II N	(978)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		II O	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières		II P	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II Q	
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *		II R	
		{ - Crédit-bail immobilier *		II S	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II T	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		II U	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		II V	
	(6a)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)		II W	
	(6b)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		II X	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		II Y	
	(9)	Dont transferts de charges		II Z	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		II AA	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		II AB	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		II AC	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles * facultatives		II AD	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe)		Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs *		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire, article
53 A du Code général
des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME Néant ☒

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Coût d'acquisition ou coût de construction au début de l'exercice		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF	LG		
		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN		LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
		Autres participations	8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	IV		
TOTAL IV		LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH	ØJ

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Résultat de l'exercice	
		par virement de poste à poste		par annulation des titres ou titres hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	MI		
		IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	MU		
		IX		MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III	IY		NG		NH	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW	
		Autres participations	IO		ØX		ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **Immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Signature obligée (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : <u>SARL LA PETITE FERME</u>										N° : <u>3</u>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations / diminutions de l'exercice		Diminutions / amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			YN		YP		YQ		YR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général amortissements (NP + NQ + NR)	NW			NX			NY				
Total général amortissements (NX + NT + NU)							NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	TP	TQ	TR
	TOTAL I	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X
	TOTAL II	5Z	TV	TW
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C
		6E	6F	6G
		02	03	04
		9U	9V	9W
		06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R
	Sur comptes clients	6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z
	TOTAL III	7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
	- financières	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.L.				10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	DE L'ACTIF CIRCULANT	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	
Divers			VP	
Groupe et associés (2)		VC		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
Charges constatées d'avance	VS			
TOTAUX		VT	VU	
		898	898	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	155	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	155	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	61 491	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	48 961	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	206 500	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
		317 107	317 107	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

Formulaire obligatoire annexé à la
loi de Code général des impôts

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	X	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA		
			de son conjoint		moins part déductible *		WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de leasing d'équipement		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057 - bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 - bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)		17						
	Quote-part	Bénéfices et pertes nettes imposables de personnes ou un GIE	WL	Revenus fiscaux non imposables à l'article 209 B du CGI		IL7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WO		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	978
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		16						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles (Report d'entreprises en difficulté 44 - septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 - septies)		L2	Zones d'investissement innovantes (art. 44 - septies 6°)		
	Fille de Compagnie - Soc. GIEE (art. 44 - septies 1°)		L5	Société investissant dans des entreprises innovantes (art. 208 C)		K3	Zone de réhabilitation de la défense - 44 - septies 4°		
	Zone franche urbaine (art. 44 - septies 2°)		OV	Régime d'emploi à temps partiel (art. 44 - septies 3°)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 - septies 5°)		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 - septies 7°)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II							XH	978	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL					
		déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO			
						978			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise SARL LA PETITE FERME		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	18 747	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	18 747	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	978	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	19 725	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGEIP N° 2058-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD				ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	OF				TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DEBIT DES POSTES AU TRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			YQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		407				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST		148				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI		555				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW		423				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX		423				
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		105				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			00			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP	1	0	1	8	3	0			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RII						
RÉGIME DU GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Impôts	JN		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Impôts	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire dérogatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LA PETITE FERME						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % (11)	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire article 33 A
du Code de commerce

Désignation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME

Néant ☒

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) 1

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€

art. 219 I a sexies 0 du CGI) 2

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	A 19 % ou 16,5 % ou 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	A 15 % ou A 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017.

formulaire obligatoire
article 53A du Code
général des Impôts

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LA PETITE FERME</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL LA PETITE FERME
SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
Domaine de Triana
1914 avenue de l'aéroport
83400 HYERES
RCS de TOULON 450 011 663

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le 29 juin à 12 heures 30, les associés de la société, se sont réunis à HYERES Domaine de Triana, 1914 avenue de l'aéroport, sur convocation du gérant en date du 11 juin 2018.

L'assemblée est présidée par Mme de LEUSSE Isabelle en qualité de gérante.

La présidente constate que les associés sont présents,

à savoir :

Monsieur Guillaume de Leusse ; propriétaire de 780 parts ;
et Madame Isabelle de Leusse ; propriétaire de 20 parts.

Total des parts présentes 800 parts soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a wavy line.

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés à l'associé quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- questions diverses ;

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice de 978.06 euros de la manière suivante :

24.45 euros Affectés à Madame Isabelle de Leusse ;
953.61 euros Affectés à Monsieur Guillaume de Leusse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présent.

